valent. Vous vendez vos tissus en conséquence de leur supériorité, pourquoi nous qui contribuons à cette supériorité n'en partageons nous pas les bénéfices ?

Prenez garde, vous n'améliorerez pas votre condition de vendeur en obtenant la franchise à la sortie. Vous subirez toujours sur le marché étranger la concurrence des soies du Piémont. — Que nous importe? puisque nous la subissons déjà sur le marché national?

Il y a et il y aura toujours des obstacles insurmontables à votre exportation. Les Anglais n'ont pas l'emploi des qualités que vous produisez. Après les avoir achetées en 1848, ils ont été obligés de les ramener à Lyon, parce que c'était là seulement qu'on pouvait les mettre en œuvre. — Tant mieux pour vous. Mais s'il en est ainsi pourquoi craignez-vous qu'elles retournent en Angleterre?

Le Piémont, comme la France (c'est là un des principaux arguments des protectionnistes) impose un droit de 2 francs par kil. à l'exportation des soies. Nous enrichirons donc le Piémont en lui payant 2 fr. pour chaque kil. que nous serons obligés de lui acheter pour remplacer les soies françaises. — C'est possible, mais aimez-vous mieux que les producteurs français vous les paient à vous-mêmes? (1) D'ailleurs vous enrichissez déjà le Piémont par le prix de toute la soie que vous achetez. Et puis, en taxant les soies françaises à leur sortie, et, par conséquent, en les renchérissant sur les marchés étrangers, ne donnez-vous pas indirectement, mais réellement, une prime à la soie piémontaise dont vous faites hausser le prix?

Tels sont, sinon quant à la forme du moins quant au fond, les sophismes et les réfutations qui se sont rencontrés dans ce dialogue de la protection et de la liberté. Nous regrettons vivement qu'un des plus honorables industriels de notre cité, délégué au conseil général des manufactures, ait cru devoir apporter le contingent de ses lumières et le concours de son zèle et de son influence à la cause du système protecteur. Ce n'était pas à l'organe de l'industrie lyonnaise qu'il appartenait de prendre ce rôle. La Chambre de Commerce de notre ville avait, par des travaux trop remarquables, mis toutes ces questions en lumière, pour qu'il fut possible de se méprendre sur la conduite à tenir. Elle avait toujours défendu la liberté et avait su placer les intérêts de notre vaste industrie sur un terrain plus élevé,

<sup>(1)</sup> M. Pagezy, de Montpellier, évalue à quatre ou cinq millions par année la prime payée par les producteurs de soies aux fabricants d'étoffes, grâce au droit de sortie. Ce chiffre ne nous paraît vrai que pour une partic.